

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10-03-17		2017-4604

1. Intitulé du projet

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE DE THIVIERS (24)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 139 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un nouveau magasin LIDL (surface d'environ 1964 m²) avec l'aménagement de voiries et de parkings extérieurs (139 places) ainsi que d'espaces verts (plantation de 37 arbres). Le projet sera implanté sur un site de 13605 m², localisé route de Cognac, à Thiviers, dans une zone d'activité au sud-est du centre-bourg. L'accès au magasin s'effectuera par la route de Cognac au nord.

Le terrain est actuellement occupé par les anciennes installations (bureaux, garage et ateliers mécaniques, parkings et voiries extérieures) des transporteurs VIALLE. Il est actuellement partiellement le siège d'une activité de garage automobile et poids-lourds PERIGORD VERT POIDS-LOURDS.

Le projet de construction du nouveau magasin sera réalisé après démolition des infrastructures existantes.

cf. Annexe 4

4.2 Objectifs du projet

Le magasin LIDL est présent sur le territoire depuis 2004, situé rue du Colombier. Pour les habitants comme pour les salariés, LIDL est un acteur essentiel de la vie économique de la ville. Le bâtiment actuel n'offre pas de possibilité d'agrandissement répondant aux exigences de l'enseigne. Les conditions d'accueil des clients, ainsi que les conditions de travail du personnel, ne sont plus cohérentes avec les valeurs d'excellence de LIDL. Le souhait de la société est d'apporter aux habitants un concept demandé par les consommateurs et illustré par le slogan de LIDL : la qualité au meilleur prix.

En concertation avec les acteurs locaux, la volonté d'installation lieu-dit Croix Saint-Jacques apparaît cohérente dans le choix d'implantation. Ce secteur renforce l'attractivité commerciale du territoire et permet de limiter l'évasion vers les autres pôles à proximité de la zone de chalandise. La volonté de développer un environnement économique cohérent au Sud de la commune nécessite le développement de l'offre, en passant par le renouvellement du parc commercial.

Le nouveau magasin LIDL, plus spacieux et jouissant d'un parc de stationnement et d'espaces verts arborés, trouvera place au Nord d'une parcelle de 13 605 m², dont 6 019 m² (44%) seront consacrés aux espaces verts. Il permettra de répondre ainsi aux attentes des consommateurs, en leur proposant une gamme de produits issues à 75 % des PME françaises, tout en augmentant de manière significative les conditions de travail du personnel en magasin.

L'accessibilité au site sera optimale, avec notamment l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur la RN21. Les cyclistes bénéficieront de l'aménagement d'un parc à vélos.

Avec une architecture moderne, une façade vitrée toute hauteur, la société LIDL choisit d'investir de façon qualitative dans les matériaux afin de réaliser un bâtiment respectueux de l'environnement. La multiplicité des systèmes d'économies d'énergie est au coeur d'une démarche globale du groupe, de la production photovoltaïque sur le magasin de Thiviers, jusque dans l'éclairage 100% LED des points de vente. L'effort paysager, avec entre autres la plantation d'arbres, améliorera l'entrée de ville. L'optimisation de l'agencement des réserves réduira les flux de camions de livraison.

Le projet LIDL permettra la réhabilitation d'un site pollué en hydrocarbures, et voué à devenir une friche commerciale.

Dans le cadre du plan LIDL "en route vers demain", une borne de rechargement pour véhicules électriques et des places de covoiturage apporteront elles aussi un attrait complémentaire à la ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en Septembre 2017 et l'ouverture du nouveau magasin est prévue pour février 2018.

Les travaux seront organisée en 2 étapes :

- 1: démolition des bâtiments et des infrastructures existants;
- 2: construction du nouveau magasin.

Les opérations de démolition seront importantes. Il s'agit de réhabiliter un site sur lequel se trouvent des bâtiments très chargés en amiante (plan de retrait amiante). Lors de cette étape, il est également prévu de retirer les différents postes de distribution de gasoil ainsi que les cuves enterrées (gasoil, huiles neuves et usagées, fuel domestique et de procéder à la gestion des sols contaminés (conformément à la réglementation).

La phase de construction sera réalisée en suivant et comprendra la réalisation des terrassements de la plateforme du bâtiment, du passage des réseaux, du gros oeuvre, puis l'aménagement du parking et des espaces verts en même temps que le second oeuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 19h30.

Le projet générera 720 véhicules par jour d'après l'étude de trafic, dont seulement 100 nouveau sur la N21, les autres se rendant déjà sur le magasin actuel, à une centaine de mètres.

Le magasin sera équipé de panneaux photovoltaïques pour son alimentation.

Il sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les eaux pluviales seront collectées, stockées dans une structure réservoir (eaux de voiries) et noue de régulation (eaux de toitures) directement au droit de la parcelle puis rejetées à débit régulé vers le ruisseau de Chadourgnac. Les eaux de voiries seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant rejet tandis que les eaux de toitures seront recyclées pour l'arrosage des espaces verts (cf. Annexe 12)

Dans sa démarche 0 déchet, LIDL récupère les déchets des clients, notamment piles, ampoules, cartons, papiers, et déchets d'équipements électriques et électroniques. L'intégralité des déchets est rapatrié à la base logistique pour tri et revalorisation.

LIDL donne également fréquemment aux restos du coeur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a également été déposé auprès du service police de l'eau de la DDT de Dordogne.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site de projet	13605 m2 incluant les futures zones de chantier
Surface de plancher du magasin	1964 m2
Surface de voiries/parkings et assimilés imperméabilisés	3776 m2
Surface de stationnement non imperméabilisé (type evergreen)	1622 m2
Aire de stationnement	139 places
Surfaces d'espaces verts / arbres plantés	6019 m2 / 37 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Cognac
Lieu-dit Croix Saint-Jacques
24800 Thiviers

parcelles n° 721, 728, 729, 730, 731 et
732 de la section AW

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 55' 26" E Lat. 45° 24' 31" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Thiviers est incluse dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le département de la Dordogne (2eme échéance européenne) approuvé par arrêté préfectoral du 11 mars 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 10
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Thiviers n'est couverte par aucun plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ni par aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASOL. Cependant en raison des anciennes activités (transports routiers avec garage et ateliers de mécanique), un diagnostic initial de la qualité des sols (mission de type LEVE selon la norme NFX 31-620) a été réalisé selon la méthodologie nationale relative aux sites et sols pollués et a révélé l'existence de pollutions au droit du terrain d'étude. Elles seront gérées dans le cadre du projet conformément à la réglementation et à la méthodologie nationale.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE2401 par arrêté n°041396 du 10-09-2004
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 9
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone NATURA 2000. Aucun site NATURA 2000 n'est localisé sur le territoire communal de Thiviers ni dans un rayon de 5000 m autour du terrain d'étude. (cf. Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du magasin sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées, ni de rejet dans les sols. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si une quantité faible de matériaux doit être évacuée dans le cadre de travaux de terrassement localement ou de démantèlement d'infrastructures souterraines, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Le projet engendrera des déchets et des matériaux liés à la démolition des constructions existantes. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation sur la gestion des déchets de chantiers et auprès des filières de valorisation locales prioritairement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais. Une faible quantité de matériaux pourrait cependant être nécessaire en fonction de certaines opérations spécifiques : remblais de structures enterrées démantelées, modifications légères du modelé topographique existant. Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires provenant du site seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement aménagé et occupé par les anciennes infrastructures d'une activité de transports routiers avec ateliers mécaniques. Il est quasiment intégralement imperméabilisé et artificialisé et ne présente ainsi aucun intérêt faunistique ou floristique. Le projet n'aura donc aucun impact sur la biodiversité. (cf. Annexes 6, 7, 10)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas localisé à proximité d'un site NATURA 2000 et le projet n'aura donc aucune incidence sur ce type de zone naturelle. (cf. Annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, ni soumise au risque d'inondation, ni sur le périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Il n'aura donc pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni en phase d'exploitation. (cf. Annexes 7, 8, 9, 10) Les mesures compensatoires pour la gestion des eaux pluviales mises en place dans le cadre du projet limiteront les incidences (quantitatives et qualitatives) sur le milieu récepteur (ruisseau de Chadourgnac).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement aménagé et occupé par les anciennes installations d'une activité de transports routiers (avec ateliers mécaniques) dans une zone à vocation industrielle et commerciale. Il est quasiment intégralement imperméabilisé et artificialisé. Il n'entraîne la consommation d'aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime. Le projet prévoit même l'aménagement d'espaces verts (6019 m2 contre environ 880 m2 actuellement) avec la plantation de 37 arbres.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas soumis spécifiquement à un risque naturel. La commune ne dispose d'aucun PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets sont valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par la société (retour vers l'entrepôt).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et durée) et limités par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic supplémentaire généré par le magasin ne devrait pas être significatif, les voies de desserte étant déjà empruntés par une majorité de clients dans le cadre de trajets quotidiens et les nuisances limitées en raison de la faible occupation résidentielle dans le voisinage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et restera à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée et peu générateur de nuisances, le voisinage étant faiblement occupé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisées dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et bonnes pratiques et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrés par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers. L'impact sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière. En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces éclairages ainsi que ceux du bâtiment seront gérés par des systèmes informatisés, avec extinction en dehors des périodes d'ouverture. Les abords (entrée/sortie) du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés aux livraisons (limitées grâce à l'organisation des rotations de camions mise en place).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial. Le stockage sera réalisé au moyen d'une structure réservoir pour les eaux de voiries et d'une noue pour les eaux de toitures avant leur restitution progressive (à débit régulé) vers le milieu récepteur (ruisseau de Chadourgnac). Les eaux de voiries seront traitées avant rejet (séparateur à hydrocarbures) et les eaux de toitures recyclées pour l'arrosage.(cf. Annexe 12)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les démolitions et les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filières de valorisations locales en priorité). En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, plastiques, bois, fer, produits fermentescibles) dont l'intégralité sera directement recyclé et revalorisé par la société. Aucune collecte d'ordure ménagère ne sera nécessaire sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en dehors de toute zone de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager et de leur zone d'influence. Il n'est donc pas de nature à porter atteinte à un site de ce type. (cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modification significative des activités : le terrain d'étude gardera la même vocation économique. Le magasin LIDL doit réhabiliter un ancien site industriel de moins en moins exploité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans un premier temps, le choix du site du projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en réhabilitant un terrain déjà occupé par une ancienne activité industrielle (transports routiers et mécanique poids lourds). De ce fait, le projet n'entraîne pas la consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. En comparaison à la situation existante, l'imperméabilisation des sols sera réduite puisqu'une plus grande superficie sera consacrée aux espaces verts et plus de 30 arbres seront plantés. De plus, une part importante de stationnement sera de type evergreen (non étanche). Les eaux pluviales seront collectées et stockées directement au droit de la parcelle, avec séparation des eaux de toitures (recyclées pour l'arrosage des espaces verts) et de voiries (ces dernières étant traitées avant rejet à débit régulé vers le ruisseau de Chadourgnac). La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, réduction des consommations d'énergie par une isolation renforcée, un système de gestion technique du bâtiment). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transport (avec la modernisation des équipements) est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vide et les rejets polluants.

Enfin, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment un traitement des espaces verts avec des essences locales. (cf. Annexe 11)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé dans une zone d'activité existante et s'implantera sur un site déjà actuellement aménagé et objet d'une activité industrielle en déclin (risque de friche). Il s'inscrit dans une zone présentant de faibles enjeux environnementaux. Le projet permettra de réhabiliter un ancien site industriel tout en réduisant les surfaces imperméabilisées par rapport à l'existant. Il prévoit en effet l'aménagement de plus de 6000 m2 d'espaces verts contre environ 880 m2 actuellement avec notamment la plantation de plus de 37 arbres ("intégration paysagère" du site). Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du magasin ne créera pas d'impact plus important que ceux générés par les anciennes activités. Les incidences du projet sur les milieux aquatiques et naturels sont étudiées dans le cadre d'un dossier de déclaration loi sur l'eau.

Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine Annexe 9 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides Annexe 11 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine Annexe 12 : Plan de principe de gestion des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



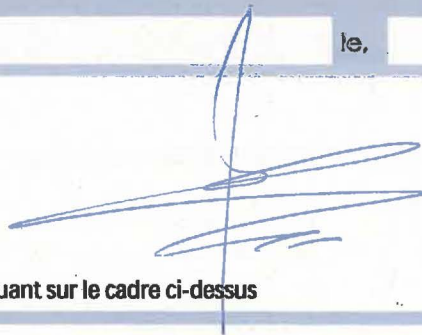
Fait à

VARS.

le,

08.03.2017.

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus